



## ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES

Association sans but lucratif régie par la loi de 1901

Siège social : 48 rue Foucher-Lepelletier 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Identification R.N.A. : W751124211

Président : Eric Hintermann

**Adresse postale** : 3 rue Nungesser et Coli 94370 SUCY-EN-BRIE

Contact mail : [associationturfistes@yahoo.fr](mailto:associationturfistes@yahoo.fr)

Site internet : [www.associationturfistes.fr](http://www.associationturfistes.fr)

Page Facebook : <https://www.facebook.com/associationturfistes/>

# Lettre aux adhérents n° 56

Bulletin bimestriel de l'Association Nationale des Turfistes

**Le 6 novembre 2017**

## SOMMAIRE

*L'éditorial d'Éric Hintermann, président de l'ANT, p. 1*

**Notre dossier : Joueurs professionnels : attention, danger !**

- 1 *Les dangers de la rémunération des joueurs professionnels, par Eric Blaisse, p. 3*
- 2 *Joueurs professionnels : la face cachée des opérateurs étrangers, par Alain Kuntzmann, p. 6*

*Au fil de l'actualité hippique, par Eric Blaisse, p. 10*

*A propos du plaidoyer pour la filière, partie 2, par Alain Kuntzmann, p. 12*

*Chronique de la régularité des courses, par Eric Blaisse, p. 16*

*Le malheur des uns et le bonheur des autres, par Alain Digeon, p. 18*

*Les Mémorables de Michel Lemosof, p. 19*

*Rendez-vous au prochain numéro, p. 21*

*Adhésion, renouvellement et cotisation, p. 22*

## 1 L'ÉDITORIAL D'ÉRIC HINTERMANN, président de l'ANT

### SANS PETITS JOUEURS, PETITS PROPRIÉTAIRES ET PETITS ENTRAÎNEURS, LES COURSES AURAIENT-ELLES UN AVENIR ?

Cette lettre expose la façon dont des gros joueurs professionnels privilégiés installés hors de France misent des sommes énormes quelques minutes avant une course sur des plateformes étrangères localisées dans des pays à fiscalité avantageuse, notamment les îles de Malte et de Man, en

masse commune avec les parieurs français. Ils le font en bénéficiant d'un taux de retour de 95% de leurs mises, même parfois plus, contre seulement 74% en moyenne pour nos turfistes. Cette donnée, soigneusement gardée confidentielle, a été révélée en plein jour par la Cour des Comptes dans un rapport d'octobre 2016. Nous avons été reçus par la Cour des Comptes.

Notre secrétaire général Eric Blaisse a porté, avec talent et détermination, cette affaire au plus haut niveau lors de notre entretien avec M. Xavier Hürstel, le président du PMU. Dans une discussion certes fort courtoise, il a contesté la thèse de M. Hürstel suivant laquelle « il est normal de récompenser les clients les plus importants comme le font toutes les grandes entreprises commerciales ». Car le PMU n'est pas une entreprise commerciale comme les autres, mais un « groupement d'intérêt économique » (GIE) qui repose sur le principe du pari mutuel.

Notre vice-président Alain Kuntzmann, dans une démonstration rigoureuse et brillante, explique qu'au pari mutuel, ce sont les joueurs non privilégiés, les turfistes de base, qui payent la différence. Plus la part des joueurs professionnels étrangers augmentera, plus le taux de retour des turfistes non privilégiés baissera. L'augmentation des enjeux venant de l'étranger, le seul résultat « positif » dont le PMU ne cesse de se vanter, aura donc pour conséquence directe d'éloigner des turfistes français des paris hippiques en raison de la baisse de leur taux de retour.

Le PMU sacrifie sa base pour un objectif de résultat à court terme dans le secteur limité de quelques gros parieurs étrangers pour tenter de faire oublier la baisse des enjeux. Or ce sont les milliers de petits parieurs qui font la recette du PMU. C'est d'eux que le PMU devrait s'occuper. Sans eux tout le système hippique français est menacé de s'écrouler. Or il est actuellement sur une courbe descendante. La crise éclate de partout.

C'est ainsi qu'au Galop, les petits propriétaires et les petits entraîneurs se sont estimés lésés par les dirigeants soutenus par les grosses « maisons » souvent étrangères. Les restrictions économiques que le conseil d'administration, présidé par M. Edouard de Rothschild, a voulu imposer ont suscité une vive réaction de la base qui s'est traduite par l'annulation de la réunion du 29 octobre à Saint-Cloud, ce qui a mécontenté les turfistes et porté atteinte à la filière hippique qui a perdu une journée de recettes. S'il n'y avait que des courses classiques, avec souvent 5, 6 ou 7 partants, le PMU pourrait fermer. Il faut donc également fonctionner avec des lots fournis, des chevaux connus des parieurs courant sur des hippodromes de qualité et des commissaires compétents.

L'Association Nationale des Turfistes, avec le poids que lui confèrent ses plus de vingt ans d'existence au service des turfistes et des courses, pose à toute la filière la question : Sans petits joueurs, petits propriétaires et petits entraîneurs, les courses auraient-elles un avenir ? Répondons tous à cette question en engageant ensemble un dialogue constructif pour sauver le système hippique français.

ERIC HINTERMANN  
Président de l'Association Nationale des Turfistes

## **NOTRE DOSSIER :**

# **JOUEURS PROFESSIONNELS : ATTENTION, DANGER !**

## **1 LES DANGERS DE LA RÉMUNÉRATION DES JOUEURS PROFESSIONNELS**

*par Eric Blaisse*

### **1 Un contexte plutôt favorable aux joueurs experts**

Beaucoup de joueurs se plaignent de gagner moins aux courses. Et si, dans le combat qui oppose petits et gros joueurs, la lutte était devenue trop inégale ?

Les habitudes des joueurs ont considérablement évolué au cours des dernières années. Trois facteurs peuvent expliquer la mainmise croissante des gros joueurs aujourd'hui sur les paris hippiques.

Le premier facteur est l'apport d'Equidia, la chaîne des courses qui fournit aux joueurs qui ont tout leur temps devant eux un surplus d'informations exceptionnel (interviews des professionnels, canters et heats d'échauffement des chevaux, fluctuation des cotes).

Le second facteur est la multiplication des réunions PMU et des types de pari par course. Elle fait le bonheur des matelassiers, en leur offrant davantage de chevaux sûrs à jouer au jeu simple. Jadis, il n'y avait guère qu'un **Ourasi** pour sembler constituer une rente aux yeux des gros joueurs. Aujourd'hui, un **Bold Eagle** offre les mêmes garanties qu'**Ourasi** jadis, mais il y a aussi des chevaux déclassés en province comme **Brissac**, dans des courses qui n'auraient jamais été PMU auparavant, et, de même, des chevaux déclassés dans des courses qui se situent à l'étranger, parfois de toutes petites courses, qui, elles aussi, n'auraient jamais été PMU il y a quelques années. Un exemple récent illustre bien cette analyse : celui de **Prince of Persia**, dont Paris-Turf disait qu'il s'annonçait "quasiment imbattable", le 2 août, dans une course au trot de minuscule importance, à Berlin-Mariendorf. Les gros joueurs ne s'y sont pas trompés. Le cheval a gagné de toute une distance. Mais les sommes mises sur lui étaient tellement importantes que l'on a dû rembourser toutes les places. D'après Sylvain Collin, dans Paris-Turf, il a été joué dix fois plus que ce que l'on était en droit d'attendre d'une telle course, en particulier plus de 345 000 euros à la place. Il est intéressant de noter également que ces sommes énormes ont été mises dans une course qui distribuait en tout et pour tout 3 500 euros, dont seulement 1 400 euros au premier. En outre, les joueurs professionnels sont capables d'attendre pendant des journées entières la faille qui ne va pas manquer de survenir dans l'offre désormais pléthorique et mal contrôlée du PMU, et sont prêts à s'y engouffrer séance tenante, comme à l'époque où ils avaient découvert la manne providentielle que constituait le "multi en 6" lorsque à la suite de non-partants il n'y avait plus que... six compétiteurs : le PMU payait quand même 5 % de bénéfice pour ce pari qui ne comportait aucun risque pour les parieurs. Les joueurs professionnels plongeaient dessus, avec des sommes énormes. Le PMU a dû modifier son règlement.

Mais un troisième facteur interpelle davantage. Il s'agit de la rémunération des joueurs professionnels.

## 2 Le système de la rémunération des joueurs professionnels

C'est Dominique de Bellaigue, président du Trot, qui, à notre connaissance, a donné le premier les chiffres des sommes d'argent que les joueurs professionnels étaient capables de jouer : « En 2013, nous avons remarqué que trois joueurs ont misé 70 millions d'euros chacun. Pour eux, les courses sont un placement. » (Paris-Turf du 18 juin 2014). Cependant, la façon dont ces joueurs pouvaient bénéficier de certains avantages financiers de la part du PMU et de ses associés restait confidentielle.

C'est la Cour des Comptes qui a révélé au grand public, dans son rapport d'octobre 2016, le système de la rémunération des joueurs professionnels par le PMU et ses associés.

Elle étudie surtout le cas des joueurs professionnels qui jouent au PMU depuis l'étranger en masse commune avec les joueurs de France. Elle note qu'ils jouent des sommes colossales, et que si, du fait qu'ils sont experts, ils regagnent en moyenne 95 % de leurs mises, ils sont rémunérés, en outre, par les opérateurs locaux, qui bénéficient de fiscalités favorables. « Ces parieurs professionnels, qui sont très peu nombreux, parient sur la masse commune du PMU via des opérateurs étrangers qui ont signé un contrat de partenariat avec le PMU par le biais de plateformes souvent situées dans des pays permettant une optimisation fiscale des gains. »

Le rapport des députés R. Juanico et J. Myard de février 2017 note, quant à lui, que ces joueurs professionnels sont « très peu nombreux (moins d'une dizaine) », et chiffre à « 98 % » le recouvrement de leurs mises.

D'après les déclarations de MM. Hürstel et Resplandy-Bernard publiées dans *Jour de Galop* du 24 août 2017, « les meilleurs parieurs arrivent in fine à faire grimper leur « retour joueur » à plus de 100 % grâce à leur sagacité. » Effectivement, d'autres sources dont nous avons pu prendre connaissance (le rédacteur en chef d'un grand quotidien hippique ; le patron d'un opérateur de paris hippiques concurrent du PMU) affirment que, d'après leurs connaissances, les joueurs professionnels regagnent plus de 100 % de leurs mises avant rémunération.

Par ailleurs le rapport Juanico/Myard note que ces joueurs professionnels de l'étranger sont rémunérés à hauteur d'« autour de 5 % » de leurs mises par les opérateurs locaux. « Les plateformes partenaires du PMU, au nombre de cinq, sont localisées en Allemagne, aux Etats-Unis, à Malte et sur l'île de Man parce que certains de ces Etats ont une fiscalité favorable applicable aux gains des joueurs. » Ils ont misé « 422 millions d'euros, soit 5,5 % des enjeux du PMU » en 2015, et leurs enjeux ne cessent de croître, « cette proportion sera de 6,3 % en 2016 et elle est prévue à 7 % en 2017 » ».

Quant aux joueurs professionnels qui jouent en France, les données dont nous disposons sont moins nombreuses. Pour ce qui concerne le recouvrement de leurs mises, on retrouve les mêmes chiffres que ceux qui sont avancés pour les joueurs de l'étranger, ces chiffres, on l'a vu, allant de 95 % à plus de 100 %. En revanche, le PMU récompense officiellement les meilleurs joueurs de France en leur remboursant 3 % de leurs mises, alors que les opérateurs étrangers associés au PMU, on l'a vu, remboursent à leurs clients qui jouent en masse commune avec les joueurs de France jusqu'à 5 %. C'est certainement pour cette raison que les plus gros joueurs professionnels sont ceux qui jouent depuis l'étranger : 2 % de différence, sur des sommes énormes, c'est considérable. Pour que l'on comprenne bien cette importance, il suffit de rappeler que lorsque la presse hippique interroge un joueur professionnel sur ses bénéfices, le chiffre avancé se situe le plus souvent autour de 2 % ou de 3 %. Prenons l'exemple d'un joueur professionnel qui joue au PMU depuis l'étranger un million d'euros par semaine, s'il regagne 98 % de ses mises, il regagne 980 000 euros, mais si l'opérateur étranger ajoute une récompense de 50 000 euros, il disposera donc de 1 030 000 euros, c'est-à-dire de 30 000 euros de bénéfice. S'il regagne plus de 100 % de ses mises, la récompense de 50 000 euros viendra s'ajouter à son bénéfice initial, et son bénéfice total sera encore plus grand. On comprend pourquoi, avec ce système, les enjeux des joueurs professionnels qui jouent au PMU depuis l'étranger ne cessent d'augmenter.

### 3 Une pratique contraire à l'équité

Ce système des rémunérations est-il licite ? Pour la direction du PMU, que nous avons interrogée, il se justifie : « Dans toutes les grandes entreprises commerciales il est d'usage de récompenser les clients les plus importants. » Mais, justement, le PMU n'est pas une entreprise commerciale comme les autres. C'est une entreprise contrôlée par l'Etat, qui repose sur le principe du pari mutuel. Si l'on rembourse 3 % de leurs mises aux plus gros joueurs, et si l'on accepte de faire entrer dans la masse commune les centaines de millions d'euros des joueurs professionnels de l'étranger qui sont rémunérés à 5 %, on fausse les règles du jeu et on bafoue le principe du pari mutuel. Pour prendre un exemple concret, le pari de 100 euros, qui coûte 100 euros au joueur ordinaire, ne coûte que 95 ou 98 euros au joueur professionnel. Comme le dénonce la Cour des Comptes, il s'agit d'une véritable "atteinte à l'équité entre joueurs".

### 4 Une pratique qui pourrait provoquer la désaffection de très nombreux joueurs

On comprend pourquoi le PMU et ses associés déroulent le tapis rouge devant les joueurs professionnels : ces derniers jouent des sommes de plus en plus gigantesques, encouragés qu'ils sont par ces rémunérations qui les aident à devenir bénéficiaires. Les paris en masse commune à l'étranger ont progressé de 14,3 % en 2017. Dans le contexte avéré de baisse régulière des enjeux hippiques au cours des dernières années, cela peut paraître une aubaine pour le chiffre d'affaires. Mais ne s'agit-il pas d'un pacte conclu avec le diable ? Ces pratiques se font aux dépens de tous les autres parieurs, qui se retrouvent lésés, car ils perdent davantage. La lutte devient trop inégale, et les parieurs risquent de se décourager. Le danger est d'autant plus grave qu'il est occulté par l'apparence toujours identique du Taux de Retour Joueur (73,80 % en 2017). Mais, ce qu'il faut comprendre, c'est que, derrière ce Taux de Retour Joueur identique, se cache une distorsion de plus en plus grande entre le Taux de Retour Joueur réel des joueurs professionnels et le Taux de Retour Joueur réel de l'immense masse des autres parieurs. Le TRJ moyen de ces derniers, si l'on excepte les joueurs professionnels, est déjà nettement inférieur au TRJ moyen qui est officiellement affiché. Que va-t-il se passer quand il tombera au-dessous de 70 % ? Et ensuite au-dessous de 65 % ? Les joueurs joueront de moins en moins, découragés qu'ils seront par la diminution progressive de leurs gains et l'augmentation régulière de leurs pertes. Et les enjeux des joueurs professionnels ne pourront jamais les remplacer, car s'ils finissent par jouer entre eux ils ne pourront plus gagner et cesseront donc, eux aussi, de jouer...

On peut déjà observer des phénomènes qui sont peut-être dus à l'effet dévastateur de cette pratique. Par exemple, le 7 octobre dernier, trois chevaux de l'écurie Godolphin étaient au départ de la 1ère course à Chantilly. Ils faisaient écurie au jeu simple gagnant au PMU. **Dream Warrior** a gagné devant **Corsen** (tous les deux appartenant à l'écurie Godolphin), mais toute l'écurie gagnante a été remboursée, alors que les places ont été payées. Paris-Turf nous apprend qu'une telle chose n'était pas arrivée depuis sept ans. Que s'est-il passé ? Il n'y avait que six partants, et les gros joueurs se sont rués sur le jeu gagnant (cinq fois plus de mises qu'au jeu placé) car ces chevaux qui faisaient écurie semblaient offrir de grandes garanties par rapport aux autres concurrents. A partir de là, on sait qu'avec la dilution des masses, due à la multiplication des courses et des types de pari par course, il suffit de quelques gros joueurs qui se concentrent sur un jeu pour tout déstabiliser. Mais ne peut-on pas y voir aussi un effet de la rémunération des parieurs professionnels ? N'est-ce pas eux qui, parce qu'ils sont encouragés au-delà du raisonnable par des rétributions, faussent le jeu au détriment de l'immense majorité des parieurs ? Les parieurs qui ont joué **Dream Warrior** gagnant et qui sont seulement remboursés alors que leur cheval a gagné, cela peut-être parce que des joueurs professionnels, encouragés par le système des rétributions, ont misé des masses excessives sur les chances de l'écurie, n'ont-ils pas le droit de se sentir lésés ? Autre exemple : le 22 octobre à Saint-Cloud, le vainqueur du Prix Royal-Oak, **Ice Breeze**, rapporte 6,10 euros gagnant, mais, comme le grand favori, **Vazirabad**, a été écrasé d'argent à la place (c'est un cheval très sûr, il en est à 13 victoires et 3 places en 18 courses), et qu'il est second, tous les paris placés, même ceux qui concernent le vainqueur, sont payés seulement 1,10 euro. Normalement, dans un tel cas de figure, le PMU, nous semble-t-il, avait l'habitude de payer davantage à la place (ne serait-ce que 1,20 euro ou 1,30 euro) un cheval qui rapporte 6,10 euros

gagnant. Les parieurs qui ont joué le cheval vainqueur à la place peuvent se sentir lésés de ne toucher qu'1,10 euro. Ne faut-il pas voir là la conséquence d'enjeux particulièrement importants de la part des joueurs professionnels ? Car ce qu'il faut comprendre, c'est que les joueurs professionnels qui jouent depuis l'étranger en masse commune avec les joueurs de France ne gagnent pas seulement 10 % de leurs mises en jouant **Vazirabad** placé, mais 15 %, puisqu'à leur bénéfice de 10 % va s'ajouter la rémunération de 5 % que leur concède leur opérateur. C'est-à-dire que, dans cet exemple, ils font 50 % de bénéfice de plus que les joueurs de France. On comprend bien, à travers un tel exemple, que la partie n'est plus égale, et que, s'il est déjà inadmissible, d'un point de vue éthique, qu'on ne respecte pas le principe du pari mutuel, on prend également un risque considérable du point de vue économique en agissant ainsi : celui de voir des parieurs, de plus en plus nombreux, se rendre compte qu'ils gagnent moins, et, par conséquent, jouer de moins en moins, ce qui risque d'entraîner toute la filière hippique dans une récession dont il lui sera difficile de se relever.

## **5 L'Association Nationale des Turfistes demande l'abandon de cette pratique**

Restant aveugles, semble-t-il, à ce risque de désaffection de la part des parieurs, les dirigeants des sociétés de courses, bien loin de demander l'arrêt de ces pratiques, les encouragent officiellement. Ainsi peut-on lire, dans le "*Plaidoyer pour un partenariat renouvelé entre la filière et l'Etat*" publié le 23 mai 2017 et sous-titré "*Oui, la France a besoin d'une filière hippique performante*" que MM. Edouard de Rothschild, le président de France Galop, et Dominique de Bellaigue, le président du Trot, ont cosigné avec M. Hürstel, le président du PMU, la recommandation suivante : « Il est souhaitable que l'Etat accompagne le développement de l'activité des grands parieurs internationaux (GPI) au sein des enjeux PMU ; l'enjeu est loin d'être négligeable : en 2016, l'activité des GPI a généré 50 millions d'euros de marge (56 millions d'euros attendus en 2017), alors qu'un plafond à 5 % l'aurait limitée à 36 millions d'euros, privant au passage l'Etat de 2,8 millions d'euros de recettes. »

L'Association Nationale des Turfistes demande aux sociétés de courses de réviser leur position et de s'opposer au contraire fermement à ces pratiques qui, non seulement, sont contraires au principe du pari mutuel, mais encore contribuent à réduire les gains de l'immense majorité des parieurs et constituent, de ce fait, une menace gravissime pour l'avenir des courses.

Eric Blaisse,  
secrétaire général de l'Association Nationale des Turfistes

## **2 JOUEURS PROFESSIONNELS :**

### ***LA FACE CACHÉE DES OPÉRATEURS ÉTRANGERS***

*par Alain Kuntzmann*

L'Association Nationale des Turfistes a pris connaissance du rapport de la Cour des Comptes en 2016, puis des écrits de MM. Myard et Juanico dans le cadre d'un rapport pour l'Assemblée Nationale, à propos des joueurs professionnels qui jouent depuis l'étranger et dont les enjeux sont enregistrés au PMU. Certains éléments continuent néanmoins à nous poser question.

Dans ces deux rapports ce sont les joueurs qui ont été le centre de la discussion.

En 2016 sur la base des chiffres du PMU et de ces rapports on peut retenir pour ces joueurs professionnels :

- 626 m€ d'enjeux enregistrés par le PMU sur un total de 1.042 m€ en provenance de l'étranger, soit 60% du total des enjeux de l'étranger
- Très peu nombreux (moins de 10 soit un montant annuel moyen d'enjeux de quelque 70 m€ par joueur !!!)
- Leurs paris passent par des plateformes spécialisées localisées dans des pays à fiscalité « avantageuse » (par exemple île de Malte et de Man).

Dans les deux rapports cités précédemment ce sont ces joueurs et leurs pratiques qui ont été analysées. Les conclusions étaient que :

- Les sommes engagées passent dans la masse commune du PMU
- Ce sont des personnes physiques identifiées par le PMU d'après le rapport Juanico/Myard, mais le rapport de la Cour des Comptes parlait de personnes morales.
- L'origine des fonds ne semble pas poser de problème pour le rapport Juanico/Myard, mais ce n'était pas l'avis de la Cour des Comptes.
- Leurs programmes informatiques leur permettent de passer un grand nombre de paris dans les quelques minutes précédant la course
- Leur taux de gain moyen (gain/enjeux) de 95% d'après le rapport de la Cour des Comptes et de 98 % d'après le rapport Juanico/Myard ressort à la fois de leur expertise et de ces programmes informatiques.

Si nous suivons le cheminement de leurs enjeux dans le cadre des modalités du pari mutuel nous pouvons dire :

- Que leur argent tombe avec celui de tous les autres parieurs (français et étrangers) dans une masse commune. Dès lors il se fond dans cette masse.
- Sur cette masse le PMU procède à l'opération du prélèvement obligatoire dont le taux est défini officiellement pari par pari.  
Ainsi sur les paris « jeux simples » le prélèvement est de l'ordre de 17%, il est compris entre 22 et 35% pour les autres types de jeux. La moyenne aboutit à un taux de 26% laissant aux joueurs gagnants 74% à se partager.
- La masse commune se divise donc en deux, soit en 2016  
73,2% à partager entre les gagnants, soit 6.511m€  
26,8% pour l'opérateur, soit 2.385m€

Sur la masse réservée aux gagnants, donc sur 73,2% des enjeux totaux, le taux de gain de ces joueurs professionnels étant en moyenne de 95% ou de 98 % d'après les rapports cités, le PMU prélève pour eux, si l'on s'appuie sur le seul chiffre de 95 %,  $626 \text{ m€} \times 0.95 = 595 \text{ m€}$  . Il reste donc à partager entre

tous les autres joueurs 5.916m€ pour des enjeux de (8.896m€ total des enjeux hippiques en 2106 - 626m€ enjeux des joueurs pros étrangers) 8.270m€ soit un taux de retour qui chute à 71,5%.

Quand un opérateur est en cote fixe, que son taux de retour joueur est de 74% et qu'un « très gros joueur » récupère systématiquement 95% de ses enjeux, l'opérateur finit par l'expulser car c'est lui qui paye la différence.

Au PMU, pari mutuel oblige, ce sont donc les autres joueurs qui payent la différence. Plus la part de ces joueurs professionnels étrangers augmentera par rapport aux enjeux totaux du PMU, plus la marge brute du PMU baissera, plus le taux de retour aux autres joueurs baissera et moins ces autres joueurs joueront. *In fine* les enjeux baissent et la marge du PMU s'effondre.

Remarquons ici, et ce sont les chiffres du PMU, que si on appliquait sur leurs seuls enjeux le prélèvement obligatoire, le taux de retour joueur ainsi calculé ressortirait à 70%, car ils jouent principalement des jeux complexes dont le taux de prélèvement par le PMU est le plus élevé. Et donc le produit brut réel des paris pour ces joueurs (donc ce qui reste à l'opérateur) est de 30% soit, en 2016, 187m€ à l'intérieur des 2.385m€ du produit brut total des jeux.

Mais, et c'est notre questionnement, qui est l'opérateur officiel, le PMU ou la plateforme ?

En fait c'est la plateforme, et le produit brut des jeux issus des joueurs professionnels étrangers, **soit 187m€, est intégralement reversé aux plateformes étrangères telles que celles des îles de Malte et de Man.**

Au niveau du PMU, du produit brut des paris sont déduits principalement les charges et les prélèvements d'Etat pour aboutir au résultat net, par exemple pour l'année 2016, de 796 m€. Cette somme est reversée intégralement à la filière puisque le rôle de l'opérateur est de servir de simple « prestataire » pour cette filière.

Quant à nos plateformes sur ces 187 m€ elles reversent :

- \* 5% de leurs enjeux à leurs joueurs (ce qui leur assure une opération blanche. Donc quel intérêt pour eux qui, manifestement, ne sont pas des turfistes au sens noble du terme. Toute la question est là.)
- \* Des impôts, faibles en fonction de leur résidence fiscale
- \* Une commission au PMU (environ 30% des 187m€)
- \* Quelques charges annexes

A l'issue de ces opérations **il doit leur rester quelque 110m€.** Pour qui et pour quoi ?? Ont-elles une obligation de reverser ce résultat à une filière équine ? Sur l'île de Malte ou de Man on peut en douter.

Alors pourquoi le PMU propose-t-il ce type de contrat à de telles plateformes ? On pourrait le comprendre (et éventuellement l'accepter) pour des accords avec des opérateurs étrangers agissant pour les Sociétés de Courses de leurs pays respectifs, comme c'est le cas en France. Mais pour ces plateformes, sans doute mises en place par ces quelques joueurs professionnels, et bien sûr dans des paradis fiscaux, **le gain final recherché c'est celui de la plateforme, pas celui du joueur.**

Pourquoi ne pas verser simplement une commission représentative du travail réellement effectué, donc relativement faible, à ces plateformes. ?

A l'heure où les sociétés mères sont en déficit, où il est envisagé de réduire les allocations, ou des économies sont exigés des centres d'entraînement, verser 187m€ pour en récupérer quelque 55 sous forme de commission, **c'est abandonner plus de 130m€.**



Une analyse des contrats du PMU avec ces plateformes ne s'impose-t-elle pas ? A défaut de modifications possibles, les rompre ne serait-il pas préférable pour ne garder que les enjeux étrangers en provenance de partenaires agissant comme le PMU, c'est-à-dire pour le compte de sociétés de courses officiellement reconnues ?

C'est également un problème d'éthique, s'agissant d'un GIE mis en place pour le service exclusif d'associations sous tutelle de l'Etat. Le travail déjà effectué par la Cour des Comptes et par l'Assemblée Nationale sur ces joueurs ne mériterait-il pas d'être complété par un audit des plateformes partenaires du PMU, de leurs gérants, de leur mode de rémunération et du devenir de cette rémunération ?

Bien sûr le PMU annonce que ces paris engagés depuis l'étranger par les joueurs professionnels lui assurent une marge nette, certes très inférieure à celle des enjeux enregistrés en France, mais néanmoins intéressante et dont il serait difficile de se passer en ces temps de crise.

Des calculs arrondis donnent les chiffres ci-dessous :

1 euro joué en France laisse dans les caisses du PMU 0,17 euro après impôt puis 0,10 euro après déduction des charges.

1 euro joué depuis l'étranger laisse dans les caisses du PMU 0,07 euros après impôt et 0,055euro après déduction des charges... selon le PMU qui considère que 13% du CA ne nécessite que 2,5% des charges.

**Mais si on affecte les charges en proportion du CA on trouve pour ces enjeux en provenance de l'étranger un résultat nul.**

C'est donc une activité qui demande des investissements importants (achat de filiales au Brésil, en Allemagne, etc...), qui présente des risques juridiques évidents (les plateformes de l'île de Malte et de l'île de Man), qui ampute le retour aux joueurs français, et tout cela pour un résultat nul.

Certain que dans le contexte actuel la Cour des Comptes sera interpellée par de tels transferts d'argent, nous sommes désireux de connaître son avis sur ce sujet.

**PS :** à fin septembre 2017 devons-nous nous réjouir des 858 millions d'euros d'enjeux hippiques venant de l'étranger, soit une augmentation de 14,3 % pour les trois premiers trimestres de 2017 ? Ils doivent se traduire par un montant global de commissions versées aux opérateurs étrangers de 171 millions d'euros contre 150 en 2016. Ce sont ces commissions qu'il faut déduire du produit brut des jeux pour aboutir à la marge brute. Ce qui amènerait à une marge brute hippique de 1.587 millions d'euros en 2017 contre 1.599 en 2016. Avec 9 millions d'euros de produit brut en plus mais une augmentation probable de 21 millions d'euros des commissions versées aux opérateurs étrangers, la marge brute du PMU baisserait donc de 12 millions d'euros.

Alain Kuntzmann,  
vice-président de l'Association Nationale des Turfistes

*Septembre-octobre 2017*

## *Les bons points et les mauvais points de l'actualité hippique*

*par Eric Blaisse*

### LE PLAN D'ÉCONOMIES DE FRANCE GALOP : LE FRUIT D'UNE INCROYABLE GABEGIE

Au bord de la cessation de paiement, France Galop a été contraint par l'Etat de procéder à des économies drastiques de l'ordre de 25 millions d'euros pour l'année prochaine. Il était pourtant facile, avec une gestion moins hasardeuse, d'éviter d'en arriver à ces extrémités qui vont impacter toute la filière :

1 L'Association Nationale des Turfistes a dénoncé à maintes reprises, il y a plusieurs années, l'opération calamiteuse qui a consisté, pour le PMU puis pour France Galop, à racheter au prix fort Geny Courses, pour le revendre pour rien quelques années après, tout cela pour avoir voulu contrôler davantage la presse hippique. Résultat : des dizaines de millions d'euros de pertes.

2 L'Association Nationale des Turfistes s'est opposée, très tôt, au projet pharaonique de destruction et de reconstruction de l'hippodrome de Longchamp, sachant qu'il n'y avait déjà quasiment plus d'argent dans les caisses. France Galop est passé outre. On connaît la facture : 140 millions d'euros.

Il y aurait d'autres exemples encore à citer. Mais le pire est sans doute à venir : loin de remettre en question des stratégies qui ne fonctionnent pas et même qui emmènent « dans le mur » toute la filière hippique, France Galop, le Trot et le PMU persistent dans leurs choix malencontreux : manque de respect des turfistes qui réclament des garanties concernant la régularité des courses et les contrôles antidopage ; désorganisation complète des réunions et des horaires ; multiplication insensée des courses premium et des types de paris par course, qui font baisser les rapports en fractionnant excessivement les masses ; importance trop grande accordée au hasard, avec la tirelire, le numéro de la chance et le Simple Jackpot ; frais de publicité énormes pour promouvoir le concurrent principal des paris hippiques, les paris sportifs, le football en particulier ; remboursement illicite (par rapport au principe du pari mutuel) d'une partie de leurs mises aux joueurs professionnels qui, ainsi avantagés, augmentent de plus en plus leurs enjeux et leurs bénéfices au détriment de l'immense majorité des parieurs, qui se retrouvent lésés et perdent de plus en plus ; etc.

### PMU : LES CHIFFRES DE 2017 : UN REBOND EN TROMPE-L'ŒIL

Les chiffres viennent de tomber. Officiellement le PMU se réjouit d'un rebond des paris hippiques au cours des trois premiers trimestres de 2017 : + 2,7 %. Mais ce n'est pas ce chiffre qui est le plus important. Le plus important, c'est le "Produit Brut des Jeux" du PMU dans son ensemble, c'est-à-dire le bénéfice. Et là, on n'est qu'à + 0,3 %. Pourquoi un tel décalage ? Le PMU dit que c'est parce qu'il a préféré augmenter le Taux de Retour Joueur (passé de 73,2 à 73,8 %). Il est vrai que ce dernier avait trop diminué ces dernières années, et l'Association Nationale des Turfistes réclamait un retour à 75 %. Mais il y a d'autres raisons au piètre résultat du PMU : sa participation au marché des paris sportifs, qui ne sont pas rentables, et la rémunération excessive des joueurs professionnels, qui accapare une partie toujours plus grande des bénéfices.

## PMU : LES VRAIS CHIFFRES DES PARIS SPORTIFS

Voilà des années que l'Association Nationale des Turfistes demande que le PMU abandonne les paris sportifs et se recentre sur les turfistes et les paris hippiques. En octobre 2016 la Cour des Comptes a affirmé que ces paris n'étaient pas rentables. En janvier 2017 Jacques Carles a démontré pour le compte d'Equistratis qu'ils faisaient perdre des millions d'euros, chaque année, au PMU. Le 23 août 2017, la direction du PMU, en répondant à l'invitation de l'Association des Eleveurs, à Deauville, a enfin admis, au cours du débat, que, en prenant en compte tous les frais, directs et indirects, effectivement les paris sportifs n'étaient pas rentables. Alors qu'attend-on pour les supprimer ? Les derniers chiffres sont accablants : le produit brut des jeux des paris sportifs du PMU est en baisse de 8,2 % pour les trois premiers trimestres de 2017. Ce qui permet à Jacques Carles d'avancer les chiffres suivants, calamiteux : « Cette année, **la perte sera encore plus importante qu'en 2016, de l'ordre de 15M€ (donc 7,5M€ pour chaque Société Mère)** si l'on prend les chiffres du Produit Brut des Jeux au 30 septembre de ces deux types de paris. » Pour Jacques Carles, on peut chiffrer à une centaine de millions d'euros en sept ou huit ans les pertes occasionnées par l'entrée du PMU sur le marché des paris sportifs

Malheureusement, bien qu'il soit avéré, aujourd'hui, que les paris sportifs font reculer toute l'activité du PMU et sont contreproductifs pour la filière hippique, le **PMU** refuse de se désavouer et entend persister dans sa stratégie pourtant si coûteuse. Il réclame même de pouvoir se lancer dans les paris sportifs dans tout son réseau en dur (Paris-Turf du samedi 21 octobre, p. 31) ! On croit rêver, voudrait-on la fin des courses qu'on ne s'y prendrait pas autrement...

## DIMINUTION DU NOMBRE DE CHEVAUX A L'ENTRAINEMENT AU GALOP : DES CHIFFRES TRÈS INQUIÉTANTS

Paris-Turf a publié fin septembre des chiffres qui font peur : le nombre de chevaux à l'entraînement au galop est passé de 10 321 en 2013 à 9 551 cette année, soit une diminution de 770 chevaux en quatre ans, autrement dit - 7,5 % ! Ce phénomène risque de s'amplifier puisque la baisse des enjeux hippiques devrait entraîner une baisse des allocations. Il est donc urgent de remettre en question les choix des sociétés de courses et du PMU qui ont été contreproductifs pour les courses ces dernières années.

Eric Blaise,  
secrétaire général de l'Association Nationale des Turfistes

# A PROPOS DU PLAIDOYER POUR LA FILIÈRE

## Partie 2

par Alain Kuntzmann

*Le 23 mai 2017, Edouard de Rothschild au nom de France Galop, Dominique de Bellaigue au nom du Trot, et Xavier Hürstel au nom du PMU, ont adressé aux principales parties prenantes de la filière hippique et aux représentants de l'Etat un document intitulé « Oui, la France a besoin d'une filière hippique performante ». Dans ce « Plaidoyer pour un partenariat renouvelé entre la filière et l'Etat », les présidents signataires entendent montrer à la fois que les sociétés de courses ont fait des efforts méritoires de restructuration et d'économies, et qu'il est maintenant nécessaire que l'Etat accorde son aide au secteur, en particulier par des réajustements fiscaux. Alain Kuntzmann nous a livré la première partie de son analyse dans le précédent bulletin. Voici la deuxième partie de son analyse.*

Selon les prévisions inscrites dans ce plaidoyer, le résultat financier du PMU (celui qui est reversé aux sociétés mères) baisserait encore de 140m€ entre 2016 et 2021. Au total entre 2011 et 2021 le déficit atteindrait 220m€ soit une baisse de 25% du revenu annuel des sociétés mères. Ceci en partie conséquence « de l'augmentation des charges pour les propriétaires (TVA, coûts d'entraînement, etc...) qui entraîne une érosion de leur nombre d'où une baisse du nombre de chevaux à l'entraînement qui se traduit par une réduction du nombre de partants par course, donc des sommes pariées. » Mais dans le même temps les charges du PMU restent et resteront stables à plus de 600m€. Cherchez l'erreur...

« Ces déficits fragilisent la capacité de l'Institution des Courses à maintenir les flux d'encouragements. Or la contraction brutale des allocations accélérerait la faillite du système (voir l'exemple de l'Italie) ». C'est pourquoi il faut prioritairement et drastiquement réduire les frais généraux du PMU et des sociétés mères, et ce avant toute réduction des allocations.

Des « freins structurels relevant de l'Etat » laisseraient la filière « faire face seule aux menaces qui pèsent sur son avenir : une fiscalité inadaptée, pénalisante pour les paris hippiques et déséquilibrée par rapport aux paris sportifs, des déséquilibres structurels entre paris sportifs et paris hippiques en point de vente, une inflexion majeure de la politique des jeux, encourageant l'explosion des paris sportifs dans le réseau de points de vente de la FDJ au détriment des paris hippiques... » Mettre les difficultés financières de la filière hippique sur le dos des paris sportifs n'est pas forcément la réalité et n'amène de toute façon aucune solution pertinente pour redresser la situation.

Si des mesures ont été prises dès 2013, il semble très présomptueux de dire « que la mise en oeuvre du plan de redressement du PMU et des sociétés mères permet d'affirmer que la trajectoire tendancielle de l'économie des courses sera partiellement redressée à court terme »

Parmi ces mesures sont citées

1) la « création du marketing commun des courses » qui aboutit à la création du « championnat EpiqSeries », qualifié de « refonte de l'offre marketing » alors qu'il ne concerne que 14 courses sur les 18.000 organisées en France !!! Les ambitions affichées étaient grandes :

- « augmenter la fréquentation des hippodromes de 30% »

- *enregistrer une hausse des paris de 20% sur la même période »*

Au bout de 2 ans, pour une dépense de 10 millions d'euros par an, fréquentation et paris sur ces évènements restent sans différenciation significative avec l'évolution de la fréquentation et des paris sur la moyenne des autres courses.

**2)** la « *réduction des frais d'organisation des réunions de courses pour une économie de 1.5 m€* »

D'où la baisse du public : il y a les bonnes économies et les mauvaises.

**3)** une « *refonte du programme et du calendrier des courses* »

Changer l'intitulé de

certaines courses de 2 et 3 ans qui passent de courses A B C D etc... en classe 1 ou classe 2, ou encore en courses handicaps, ne modifie en rien les problématiques liées

\* au calendrier national actuel avec l'interaction négative des courses étrangères

\* à la diminution du nombre de partants dans certaines courses.

**4)** Un « *investissement de 130 M€ pour le nouveau Longchamp* »

« *Les bénéfices attendus sont le développement de l'affluence, une meilleure fidélisation des propriétaires existants, le recrutement de nouveaux propriétaires, et le développement de nouveaux revenus basés sur de nouvelles activités permettant d'améliorer le retour à la filière tout en réduisant sa dépendance économique aux paris* ».

On dit qu'il est dangereux de tout miser sur le même cheval, tout miser sur un seul hippodrome doit l'être également. En absorbant les réserves financières de France Galop, déjà amputée par le déficit annuel cité au début de cet article, cet investissement va empêcher pendant des années tout investissement sur les autres hippodromes de France Galop (qui en aurait pourtant grandement besoin), voire sur la plupart des hippodromes de galop de France.

Avec une trentaine de réunions par an, et par ex à 8€ l'entrée, il faut plus de 20.000 entrées payantes par réunion pour amortir le coût en prenant un amortissement sur 25 ans. Tout en espérant que la marge dégagée sur les enjeux hippodrome absorbe tout ou partie du coût d'organisation de chaque réunion.

Avec une interrogation : quel moyen de transport pour le public, car l'absence de moyens de transport en commun est un handicap certain pour faire venir le public. Quant aux recettes issues des activités non hippiques si elles permettent d'absorber les frais de maintenance du site, ce sera déjà bien.

**5)** « *Le plan PMU 2020, engagé en 2013, représentant un investissement de plusieurs dizaines de millions d'euros sur la période 2014-2016, a produit des effets très positifs* »

En 3 ans baisse de 800m€ des enjeux dans le réseau des points de vente du PMU ... effet très positif ??

« *Le plan 2020.1, consiste en une accélération stratégique de la transformation de l'entreprise. Il repose sur trois axes stratégiques :*

- *l'innovation de produits et de services*

- *la transformation du réseau de points de vente : diversification, segmentation, amélioration des équipements*

En 15 ans le nombre de buralistes a baissé de 8.000 et les nouvelles hausses du tabac en France devraient entraîner sous 5 ans 5.000 nouvelles fermetures. En 20 ans ce sont donc 13.000 points de vente potentiels du PMU qui auront disparu. Autant que de points de vente actuels. Or ces points de vente représentent encore plus de 75% des enjeux enregistrés par le PMU. L'évolution des types de prises de paris et, pour les paris offline, le choix du réseau de distribution devient un enjeu primordial

pour l'avenir.

*- le développement international*

*En 2016, le chiffre d'affaires du PMU à l'étranger a dépassé le milliard d'euros, La stratégie internationale permet au PMU d'être présent dans 48 pays grâce à des partenariats avec 67 opérateurs.*

*Le PMU a ouvert des filiales hors de ses frontières - EuroTiercé en Belgique, WettStar en Allemagne, PMU Brasil au Brésil, filiales qui enregistrent des résultats prometteurs ».*

Toutefois le PMU ne donne aucun résultat financier à propos des filiales, ni leur coût d'achat. Souvent quand on parle de résultats prometteurs c'est qu'ils sont encore négatifs. De la même façon le résultat analytique de l'activité export reste un mystère. On sait toutefois qu'en pourcentage des enjeux il est, au mieux, inférieur de moitié à celui résultant des enjeux enregistrés en France. Quant aux opérateurs par lesquels passent les enjeux des joueurs étrangers il serait nécessaire de connaître les contrats les liant au PMU et leur rémunération. Nous savons que le PMU, en tant qu'opérateur, reverse la totalité de son résultat à la filière hippique française. Mais qu'en est-il des opérateurs opérant dans les paradis fiscaux. Ou vont les millions d'euros qui leur sont versés. Une réponse officielle paraît indispensable.

*6) « Révolutionner le spectacle des courses par la géolocalisation des chevaux en course et le suivi en temps réel de leurs performances. Les coûts d'investissement et les charges d'exploitation sur 3 ans sont estimés à 15 M€. Cet investissement technologique doit révolutionner l'expérience spectateur.*

*Le projet consiste à déployer un système de géolocalisation des chevaux et de captation de leurs performances en course. Cette innovation majeure permettra*

- de favoriser le pari hippique en améliorant la connaissance par les turfistes et non turfistes des chevaux et des courses*
- de délivrer des services à valeur ajoutée aux différentes cibles d'utilisateurs*
- de s'aligner sur les standards du monde du sport, en médiatisant en temps réel les performances de course »*

Les principales compétitions sportives durent entre 1 et 2 heures, certaines peuvent aller très au-delà. Durant ce temps beaucoup d'informations peuvent être captées, analysées et fournies aux spectateurs. Une course de chevaux dure de 1mn à 4mns, très peu d'informations peuvent être délivrées en si peu de temps si ce n'est la position des concurrents et leur évolution. Par ailleurs la majorité des enjeux sont maintenant pris dans les 10 mns précédant la course, et les courses ont lieu toutes les 15 mns voire toutes les 10mns. Les joueurs ont de moins en moins de temps pour « faire le papier » donc de moins en moins de temps pour analyser toutes sortes de performances sur chaque cheval.

Quant au spectateur pour qu'il ait une bonne expérience il faut déjà lui assurer les services fondamentaux qu'il est en droit d'attendre d'un spectacle ou d'un loisir : un horaire compatible, un moyen de transport, une restauration correcte, une animation constante, des lieux accueillants, un spectacle qu'il peut voir du début à la fin, etc. Que ces services soient rendus serait déjà une révolution pour le spectateur, principalement sur les hippodromes de France Galop.

Enfin citons quelques chiffres erronés issus de ce plaidoyer :

*« En moyenne, le PMU reverse environ 75 % des enjeux aux gagnants, 12 % à l'État et 8 % aux sociétés de courses hippiques ».*

Mais dans les rapports d'activité 2015 et 2016 du PMU le montant indiqué des prélèvements de l'état ne s'élève qu'à 9% des enjeux. Que représentent les 3% (soit plus de 290 millions d'euros) supplémentaires ?

*La filière a contribué à hauteur de 11 M€ de redevances annuelles versées par les hippodromes aux collectivités locales où ils sont installés.*

Mais plusieurs millions d'euros ont été versés par ces mêmes collectivités aux hippodromes pour financer leurs investissements.

*Les prélèvements fiscaux sur les paris hippiques offline demeurent élevés par comparaison avec les paris sportifs (6,3% pour les paris hippiques contre 5,7% pour les paris sportifs en 2016).*

Le prélèvement fiscal sur les courses n'est que de 5,3% (Décret n° 2013-1321 du 27 décembre 2013 fixant le taux du prélèvement mentionné à l'article 302 bis ZG du code général des impôts) donc inférieur à celui sur les paris sportifs. 6,3% c'est le taux de la taxe affectée sur les paris online.

*« Parallèlement à la création du fonds « Équitation » destiné aux centres équestres, alimenté par un prélèvement de 0,2 % des enjeux, les sociétés-mères ont mis en oeuvre un système de soutien à l'activité des propriétaires financé par des ressources issues du PMU, grâce à la mise en place de la taxe affectée au 1er janvier 2014 (5,9 %) permettant de limiter l'impact de la hausse de la fiscalité prélevée par l'État à 7,1 % au lieu de 7,5 %, comme initialement prévu en 2010.*

*Une enveloppe de 10 millions d'euros a ainsi été répartie à parité entre Trot et Galop ».*

Le système de soutien à l'activité des propriétaires n'est pas financé par le PMU. Le prélèvement fiscal de 5,3% aurait dû repasser à 5,7%, soit au même niveau que le taux sur les paris sportifs, mais l'état l'a laissé à 5,3% abandonnant 0,4% pour compenser la hausse de la TVA. Soit en 2014 pour des enjeux de 8,3 milliards d'euros un montant de 33m€. Sur 0,4% de baisse de la fiscalité, si 0,2% finance le fonds équitation, il doit en rester autant soit 16,5 m€ pour les propriétaires. Or les sociétés mères n'ont reversé que 10 m€ !!

Alain Kuntzmann,  
vice-président de l'Association Nationale des Turfistes

*A suivre dans la prochaine lettre : Plaidoyer pour la filière, fin*

# CHRONIQUE DE LA RÉGULARITÉ DES COURSES

## LES COMMISSAIRES AUX ABONNÉS ABSENTS

*par Eric Blaisse*

### 1 TROT

#### **JEAN-PHILIPPE DUBOIS CONTINUE DE MÉPRISER LES TURFISTES...**

#### **AVEC LA BÉNÉDICTION DES COMMISSAIRES DE VINCENNES**

Au départ du Prix Chryseis couru le 3 octobre 2017 à Vincennes, **European Charm** est grand favori. C'est normal, puisque après un distancement pour ses débuts puis une 3<sup>e</sup> place il vient d'aligner deux victoires consécutivement.

Le départ est donné, Jean-Philippe Dubois fait partir son cheval à la corde, dernier, très tranquillement. Pendant que les autres chevaux essaient de suivre le rythme des chevaux de tête, **European Charm** ne semble pas du tout s'intéresser à la course. Il reste à l'arrière, et son driver laisse l'écart se creuser avec le peloton. Il termine 8<sup>e</sup>, à une quarantaine de mètres du peloton des sept premiers. Pas une seule seconde il n'a semblé chercher à faire mieux.

Voici le commentaire que Paris-Turf a jugé bon de rédiger dans sa célèbre rubrique « LES FLOPS » du 7 octobre :

*« On attend encore... »*

*Favori d'une course de série, mardi soir à Vincennes, **European Charm** n'a jamais donné d'espoirs à ses nombreux preneurs, trottant constamment en net retrait du peloton. On se demande même pourquoi il a été présenté par son entourage. Il n'y a eu ensuite aucun communiqué des Commissaires dans l'espoir de récolter quelque explication. Les parieurs aimeraient bien savoir... »*

L'Association Nationale des Turfistes aimerait bien savoir, elle aussi, non seulement pourquoi Jean-Philippe Dubois n'a pas participé réellement à la course, mais aussi pourquoi les commissaires n'ont pas jugé bon de l'interroger, d'autant plus qu'à sa sortie suivante, le 19 octobre, c'est-à-dire seulement seize jours plus tard, à Vincennes, **European Charm** a très bien couru : bien parti, il a fait une bonne course, et n'a échoué que de peu pour la victoire.

Nous demandons donc à M. Maupas, directeur technique du Trot, comment une telle attitude peut se justifier. Jean-Philippe Dubois bénéficie déjà, toute l'année, d'une certaine indulgence, puisqu'on lui permet d'entraîner ses chevaux sous le prête-nom de Philippe Moulin dans la colonne des entraîneurs et la casaque de Victoria Dreams dans celle des propriétaires, astuces qui lui permettent de ne pas craindre d'être radié à vie en cas de récidive au contrôle antidopage. Mais le laxisme ne doit-il pas avoir de limites ? Comment est-il possible que les commissaires de Vincennes ne se soucient pas davantage de la défense des intérêts des parieurs (qui font vivre les courses, ne l'oublions pas) ?

### 2 GALOP

#### **DOLÉANCES DES TURFISTES : FRANCE GALOP NE RÉPOND PLUS**

Dans notre *Chronique de la régularité des courses* de notre *Lettre aux Adhérents n° 54* (juillet 2017), nous demandions comment il se faisait que **Kendemai**, le cheval de Bertrand Bélinguier (ancien



président de France Galop il est vrai) n'ait pas été rétrogradé dans le quinté du 9 mai à Bordeaux dont il avait fini 3<sup>e</sup> après avoir énormément gêné **De Bon Aloï** qui avait fini 5<sup>e</sup>, tout près, et qui, sans cette gêne déterminante, aurait pu obtenir un meilleur classement. Le 5 juillet nous avons adressé un exemplaire de cette *Lettre n° 54* à M. Henri Pouret, directeur-adjoint de France Galop et chef des commissaires, pour lui demander de nous donner son avis. Comme, deux mois plus tard, nous n'avions toujours pas de réponse, nous avons réécrit à M. Pouret, en septembre, pour lui poser à nouveau la même question au nom du Bureau de l'Association Nationale des Turfistes, et pour lui demander à nouveau de répondre pour satisfaire la demande légitime des turfistes. Malheureusement, à la date du 5 novembre 2017, nous n'avons toujours pas de réponse. Pourquoi marquer aussi peu de considération à l'égard des représentants des turfistes que nous sommes ?

## **CONCLUSION**

### ***LE MOT DE LA FIN À XAVIER HÜRSTEL***

Lorsqu'il a reçu une délégation de l'Association Nationale des Turfistes, le 7 juin 2017, au siège du PMU, M. Xavier Hürstel, président du PMU, a eu un mot de conclusion extraordinaire au terme de ces deux heures de discussion au cours desquelles nous avons été souvent en profond désaccord avec lui : « *La majorité des plus de 900 000 « contacts-clients » que le PMU traite chaque année ne concernent pas le jeu, mais... la régularité des courses* », nous a-t-il affirmé. Bien sûr, cela ne nous a pas étonnés. N'était-ce pas un peu une façon subtile de nous dire : pour que le PMU se porte mieux, France Galop et le Trot ne doivent-ils pas faire des efforts pour garantir davantage la bonne régularité des courses ?...

Puissent les dirigeants et les commissaires de France Galop et du Trot entendre ce message ! Ni le galop ni le trot ni le PMU ne regagneront la confiance des parieurs tant que la régularité des courses sera traitée sans manifester aux parieurs le respect qui leur est dû.

Eric Blaise,  
secrétaire général de l'Association Nationale des Turfistes

## **LE MALHEUR DES UNS ET LE BONHEUR DES AUTRES**

*Le billet d'humeur d'Alain Digeon*

Chantilly, dimanche 15 octobre : encore 2 listeds dans l'escarcelle des chevaux britanniques ... après leur moisson deauvillaise et la razzia dans les courses de groupes du jour de l'Arc, après les victoires sans cesse plus nombreuses dans les grandes épreuves du programme classique comme dans les « blacktypes » et les courses de semaine ouvertes à leur participation.

Au moment où l'institution hippique s'interroge sur son avenir et où la direction de France Galop s'engage dans un train de mesures pour faire face à un déséquilibre financier récurrent, beaucoup s'émeuvent, sans doute légitimement, de la baisse des primes et des restrictions d'indemnités de transport. En revanche, peu nombreux sont ceux qui semblent s'inquiéter des résultats des chevaux français de plus en plus « challengés » sur nos propres hippodromes où l'on assiste à une fuite croissante des allocations au profit des chevaux entraînés Outre-Manche... en particulier en plat mais aussi, quoiqu'à un nettement moindre degré, en obstacle. Ceci au grand dam de nos propriétaires et notamment des petits pour lesquels l'atteinte d'une « perte acceptable » à défaut de résultats en équilibre, devient de plus en plus incertaine.

Il y a sans doute des raisons à ce déclin : la préparation et le mode d'entraînement des chevaux, notamment des plus jeunes, le déroulement des courses, les ordres donnés par les entraîneurs ou les tactiques employées par les jockeys, mais aussi, soyons réalistes, la qualité des chevaux et les moyens financiers mobilisés pour leur acquisition, comme le montrent les résultats des adjudications aux principales ventes de yearlings ou de chevaux à l'entraînement.

Or, compte tenu d'une participation de plus en plus forte des chevaux étrangers aux réunions « parisiennes » mais aussi désormais aux réunions de province, cette tendance est vraisemblablement amenée à se poursuivre, d'autant qu'elle s'inscrit dans une politique d'allocations restant attractive puisque toujours plus favorable en France que chez nos voisins, Attractivité à la fois renforcée par l'augmentation à venir des rémunérations allouées aux Groupes 1 et potentiellement non affectée par la baisse des encouragements accordés aux courses de niveau moyen dont les nominaux resteront largement supérieurs à ceux des courses équivalentes outre-Manche ou en Allemagne.

Dès lors, il devient tentant d'établir un parallèle voire une corrélation entre les difficultés des institutions hippiques (Société mère et PMU), la baisse de fréquentation des hippodromes de galop, la désaffection grandissante pour les courses et les performances de nos pur-sang.

A toute chose cependant, malheur est bon puisqu'à chaque victoire de concurrents étrangers, correspond une économie de primes ; bien maigre consolation !

Alain Digeon,  
membre de l'Association Nationale des Turfistes

# LES MÉMORABLES DE MICHEL LEMOSOF

## CHEVAUX DE COURSES DANS L'ART : LES PISTES À SUIVRE

Si vous aimez les courses hippiques, vous pouvez acheter tout ou partie d'un cheval, en association, et, si vos moyens vous le permettent, constituer une écurie. Sinon, ceci n'empêchant pas d'ailleurs cela, vous pouvez acquérir une œuvre d'art qui représente un galopeur (plat ou obstacle), un trotteur (attelé ou monté) ou une scène de course.

### Un impossible rêve

L'univers de la peinture et de la sculpture semble n'avoir aucune limite ! S'il était envisageable de dresser une liste exhaustive des œuvres, sans naturellement évoquer celles à venir dans un avenir plus ou moins proche, on en dénombrerait des centaines de milliers et, parmi elles, pas mal de chefs d'œuvre. Cela dit, ce sont surtout les portraits d'hommes, de femmes et d'enfants, les paysages, les natures mortes, plus, bien sûr, les œuvres abstraites qui s'admirent dans les musées, les galeries et les collections particulières à travers le monde.

Dans le segment animalier, qui est tout de même loin d'être négligeable, sans pour autant remonter à la grotte de Lascaux de la Préhistoire, force est de constater que les chevaux de course sont peu représentés, notamment en France. Ce qui, d'une certaine manière, ne leur confère que plus de valeur pour qui les affectionne. En outre, la plupart des artistes qui se sont intéressés aux chevaux ont également pu avoir d'autres sujets de prédilection.

S'il est extrêmement difficile – les mises sur le marché sont rarissimes – de (rêver de) posséder un jour un George Stubbs (1724-1806), un Théodore Géricault (1791-1824), un Alfred de Dreux (1810-1860), un Pierre-Jules Mêne (1810-1879), un John Alfred Wheeler (1821-1903), un Jules Finot (1826-1926), un Isidore Bonheur (1827-1901), un Edgar Degas (1834-1907), un Raoul Dufy (1877-1953), un Alfred Munnings (1878-1959), un René Paris (1881-1970) ou un Paul Troubetzkoy (1886-1938), le « Rodin russe », dont les prix pourraient aussi paraître exorbitants, il ne faut pas désespérer ! Il y a des artistes, comme Karl Reille, Yves Benoist-Gironière, Georges Goursat (Sem), Louis-Ferdinand Malespina, René Princeteau, Pierre-Olivier Dubaut, Eugène Pechaubès, Pierre Gaillardot, Charles Ancelin, William Siss, Alfred Defossez, Richard Stone Reeves ou Joseph Zbukvic, dont les œuvres sont plus abordables, même si très peu d'entre elles sont proposées à la vente. Une mention spéciale pour Hubert de Watrigant, qui séduit les aficionados de chaque côté de la Manche et dont la cote monte en flèche. La Reine Elizabeth II fait partie des collectionneurs qui l'apprécient.

### Des cavernes d'Ali Baba

La relève est assurée ! Il y a de très talentueux artistes qui ne sont pas toujours faciles à joindre, comme David Hervelin (ancien jockey, maître pastelliste), Isabelle Le Baron-Lubac, Joyeux (caricaturiste humoriste), Cyril Levesque, Frédéric Jager, Christian Jequel ou encore Olivier Jouanneteau, Bernard Gourdain et Harvey Mayson, mais il en existe qui sont aussi doués et qui sont (relativement) plus accessibles : Virginie Servais-Picord, Matthieu Sordot (dessinateur, peintre, sculpteur), René Sédillière (peintre de la vitesse), Michel Charrier (expert en lavis tempera), Patrick Bernié (aquarelliste), Véronique Lesage, Lion-Portraits de chevaux, Corinne Dupeyrat (révélateur d'âme), Marie-Odile Colatrella, Sylvie Desmoulin, Claudia Duffé (une artiste qui travaille presque exclusivement sur commande) ou Joël Blanc. Au passage, notons que le nombre de femmes peintres augmente, à l'image des femmes jockeys ! La plupart montent d'ailleurs à cheval.

En règle générale, il faut aller régulièrement aux Puces, chez les antiquaires-brocanteurs (comme Hippocante), aux ventes aux enchères et, le cas échéant, visiter les sites Internet des peintres et des sculpteurs pour dénicher de bonnes affaires. *Le nec plus ultra* : être reçu dans un atelier ! Plusieurs artistes spécialisés en chevaux de course présentent leurs œuvres ici ou là, par exemple à

Clairefontaine, pendant le meeting d'été, ou au Pôle international du cheval, près de Deauville, un lieu moins connu mais qui vaut le détour. Soulignons que, sur l'hippodrome de La Touques, le stand tenu par Serge Athlani (qui est l'affabilité même) est fréquenté par les amateurs de statuettes en résine (dont les cavaliers peuvent, par exemple, porter vos couleurs).

Plusieurs sites Internet regorgent de richesses, à l'instar de ceux de la Fonderie de Bronze Lauragaise ([www.fonderie-lauragaise.com](http://www.fonderie-lauragaise.com)), une entreprise du « patrimoine vivant » par l'intermédiaire de laquelle il est possible de se faire fabriquer puis livrer de magnifiques sculptures (bronzes d'édition ou bronzes classiques) à des prix convenables vu le degré d'excellence de la réalisation, de la Galerie du Cheval ([www.galerie-du-cheval.fr](http://www.galerie-du-cheval.fr)), de l'Ecurie des Arts ([www.lecuriedesarts.com](http://www.lecuriedesarts.com)), qui vend des produits élaborés à partir d'œuvres originales, de la World Classic Gallery ([www.allartclassic.com](http://www.allartclassic.com)), qui permet de faire l'acquisition de reproductions de tableaux célèbres (dont certains ont pour thème les chevaux de course) dans différents formats et à des prix raisonnables, d'Equine Sculpture-Nina Kaiser ([www.equinesculpture.com](http://www.equinesculpture.com)) ou de Conversation Pieces ([www.ascotgallery.com](http://www.ascotgallery.com)). Enfin, pour montrer qu'il n'y a pas que les courses dans la vie (encore que...), terminons ce survol des chevaux dans l'art en citant, pour sa qualité d'ensemble, le site Antiquités-Catalogue.

Michel Lemosof,  
membre du Bureau de l'Association Nationale des Turfistes

## **RENDEZ-VOUS AU PROCHAIN NUMÉRO**

La « *Lettre aux adhérents* » est envoyée par voie numérique, elle paraît tous les deux mois, le premier lundi du mois.

Le prochain numéro de la « *Lettre aux adhérents* » (n° 56) est prévu pour être diffusé par mail le lundi 1<sup>er</sup> janvier 2018.

N'hésitez pas à nous faire parvenir d'ici là vos réactions ou vos contributions au débat. La rubrique « NOS ADHÉRENTS ONT LA PAROLE » accueillera avec plaisir vos articles.

## **REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK**

*Rejoignez-nous sur Facebook, venez en toute liberté réagir à l'actualité, exprimer votre avis et échanger avec d'autres turfistes. Notre page « Association Nationale des Turfistes » compte **plus de 2800 abonnés**. Venez grossir leur nombre et discuter avec eux !*

### **ASPECTS PRATIQUES :**

*Facebook est disponible sur l'INTERNET, depuis un ordinateur ou un Smartphone, à l'adresse : <https://www.facebook.com/associationturfistes>.*

*Même si vous n'êtes pas inscrit à Facebook, vous pouvez venir sur notre page rien qu'en tapant sur Google « Association Nationale des Turfistes » : Google vous proposera notre site ANT et notre page Facebook.*

*Pour créer un compte Facebook, aller sur <https://fr-fr.facebook.com/r.php>*

*Pour s'inscrire, il est demandé une adresse mail : vous pouvez privilégier la création d'une adresse nouvelle (même avec pseudonyme) pour ne pas interférer avec votre adresse de tous les jours, et éviter les désagréments, publicités, etc.*

## **ADHÉSION ET COTISATION POUR L'ANNÉE 2017**

Pour ceux qui n'ont pas encore cotisé pour cette année, merci d'adhérer ou de renouveler votre adhésion à l'ANT en adressant votre cotisation à l'Association Nationale des Turfistes. Nous vous adresserons en retour votre carte d'adhérent et un reçu pour votre cotisation, et vous recevrez notre bulletin bimestriel, la « *Lettre aux adhérents* », à chacune de ses parutions, c'est-à-dire tous les deux mois, le premier lundi du mois (janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre). Vous pouvez y participer si vous êtes adhérent en nous adressant vos contributions, nous nous ferons un plaisir de les publier.

Pour vos amis turfistes qui pourraient être intéressés par l'ANT, vous pouvez leur donner cette page à remplir s'ils veulent s'inscrire.

*Souligner ou encadrer le montant voulu ; chacun choisit librement le montant de sa cotisation :*

\* cotisation « adhérent »      10 euros

\* cotisation « soutien »      20 euros      30 euros      40 euros      50 euros ou plus =

**NOM :**

**PRÉNOM :**

**ADRESSE :**

**TÉLÉPHONE (facultatif) :**

**ADRESSE E-MAIL (obligatoire pour bénéficier de l'envoi par mail de la *Lettre aux adhérents*) :**

**Merci de noter à nouveau votre ADRESSE E-MAIL pour qu'il n'y ait pas d'erreur en cas d'écriture peu lisible :**

**Date et signature :**

*Cette feuille, complétée, signée et accompagnée d'un chèque, est à envoyer à l'adresse postale de l'Association :*

ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES

3 rue Nungesser et Coli

94370 SUCY-EN-BRIE